



Septembre 2010

J'adhère au SPEG

PAGE 1

Éditorial

PAGES 2-7

Premier degré

Second degré

Réforme des lycées

Socle commun

Lycée professionnel

TZR

Non titulaires

Enseignement agricole

Administratifs

PAGE 8

Relations extérieures

MOBILISONS-NOUS !



5 Immeuble Diligent

BP 489

97164 Pointe-à-Pitre CEDEX

Tél. : 0590910532 Fax : 0590839042

speg@wanadoo.fr

<http://www.speg-guadeloupe.org>

S.P.E.G INFO

EDITORIAL

Une nouvelle année scolaire commence, et avec elle, son lot des problèmes non résolus, nos interrogations et nos insatisfactions sur notre profession, nos incertitudes et nos craintes sur l'avenir des enfants que nous formons, sur le devenir de notre jeunesse dans une société qui leur donne de moins en moins de chance de se réaliser.

Une année rendue encore plus difficile par la mise en application d'une série de réformes imposées, ajoutée à une politique rectorale calamiteuse caractérisée par une volonté farouche de remise en cause de toutes les avancées arrachées, depuis la création de l'académie, par les organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents d'élèves, ainsi que lors de la grande mobilisation de 2009.

Cette politique rectorale autoritaire et rétrograde s'applique de manière débridée, favorisée par l'inexistence d'un recteur qui a laissé le champ libre à quelques petits chefs pratiquant l'arbitraire dans le management du rectorat. Les axes et orientations définis dans le Projet Académique sont ignorés alors que toutes les mesures et les réformes parachutées sont appliquées sans tenir compte de notre réalité et de nos priorités en matière de pédagogie, d'éducation et de formation. Ainsi, les réformes du primaire, du collège, de l'enseignement professionnel, du lycée, du mode de recrutement des enseignants sont mises en œuvre chez nous, sans état d'âme et sans qu'aucun objectif ne soit fixé par rapport à la réalité de l'école en Guadeloupe.

Une politique rectorale fondée sur la tromperie : la direction du rectorat fait croire qu'elle prend en main les problèmes de l'académie alors qu'en réalité aucune mesure concrète n'est mise en place pour les résoudre. C'est le cas de l'enseignement du créole et de l'histoire pour lesquels des séminaires ont été organisés en grande pompe, par l'ancien recteur, sans qu'aucune suite n'ait été donnée aux propositions qui en sont sorties.

L'administration rectorale n'a eu de cesse d'opposer à nos revendications pour améliorer la situation de l'École, des soi-disant raisons financières, au détriment de l'intérêt des élèves et de l'école en Guadeloupe.

Nous réaffirmons que l'École doit avant tout placer l'enfant au centre du système, dans les meilleures conditions pédagogiques, d'encadrement environnemental et matériel.

Aujourd'hui nous constatons que le dialogue social qui a fait l'objet d'un point important des négociations lors du dernier mouvement, n'existe pas dans l'académie de Guadeloupe contrairement aux affirmations du recteur. Nous devons rester mobilisés et créer un rapport de force favorable pour continuer à refuser ces mesures et dispositions et exiger :

- la mise en place et l'application d'un véritable projet académique,

- le respect et l'application des mesures arrêtées dans les protocoles d'accord signés en septembre 2008 et en mars 2009 entre l'intersyndicale et l'administration rectorale,

- L'amélioration des conditions d'affectation et le respect des droits des personnels contractuels et des autres emplois précaires.

Comme nous avons su le démontrer à chaque mobilisation, le SPEG, reste avant tout, une organisation de lutte de masse sur les questions intéressant notre académie et notre pays.

Nous continuerons à nous battre pour assurer efficacement la défense de tous les personnels, mais aussi pour transformer l'École en une École au service de la Guadeloupe et de sa jeunesse.

Bonne année scolaire à tous !

Albertin PLOCOSTE

CHRONIQUE D'UNE RENTREE DESASTREUSE

La rentrée scolaire 2010 est marquée par le sceau de la rigueur budgétaire qui caractérise le gouvernement avec beaucoup plus d'effets sur nos élèves dans la mesure où notre école accuse un retard important.

La mise en place de cette politique de non remplacement d'un enseignant sur deux, partant à la retraite, a des conséquences catastrophiques dans notre académie. Un grand nombre d'établissements subit des fermetures de classes, qui ne sont pas toujours justifiées, car certaines ont un effectif qui avoisine la moyenne académique.

Dans l'académie on dénombre 20 fermetures et 20 moyens remis au ministère. Cette politique restrictive a d'énormes conséquences sur la scolarisation de nos élèves puisque l'échec massif du système va s'accroître avec la généralisation des classes à plusieurs niveaux et celles des classes surchargées.

Cette rentrée 2010 va voir l'application de la réforme de la maîtrise avec les PE2 et les PE stagiaires ayant eu le concours en juin qui seront mis directement sur le terrain encadrés par des MAT (Maîtres d'Accueil Temporaire) et des Maîtres Formateurs.

La politique comptable de l'administration donne une formation au rabais à ces jeunes collègues qui n'ont aucune pratique réelle du métier. De plus, **le démantèlement des RASED s'accroît**; le nombre d'élèves en grande difficulté augmente d'autant plus que ces derniers se retrouvent dans des classes sans prise en charge particulière et que bien souvent le traitement de leurs difficultés est laissé aux enseignants dans la classe sans l'aide d'un enseignant spécialisé. En outre on assiste à la diminution du nombre d'AV-SI. Toujours pour des raisons budgétaires les départs en formation de personnels spécialisés tels les psychologues scolaires ont été annulés au dernier moment, alors que les candidats avaient déjà été sélectionnés et préparaient leur départ.

Concernant les moyens de remplacement, les responsables du rectorat ont décidé d'enlever aux IEN la gestion des ZIL et des Brigades Congés et de centraliser dans un seul service, avec les BFC et BAR, tous les types de remplacement.

Une menace plane sur la formation continue que l'administration prévoit d'organiser hors du temps scolaire, le mercredi après-midi ou pendant les vacances.

Lors du mouvement 2010, les syndicats ont été à nouveau tenus à l'écart des opérations préparatoires du mouvement de mutation. L'administration, dans sa volonté farouche de reprendre seule la gestion du mouvement, a communiqué directement avec le personnel par leur boîte I-PROF avant de rencontrer les syndicats. Nous déplorons toujours l'absence de vrai dialogue entre le rectorat et les représentants du personnel, où ces derniers joueraient vraiment leur rôle de partenaires sociaux, en toute démocratie. Les opérations de passage en force des représentants de l'administration dans les instances paritaires continuent; certaines décisions sont prises au CTPA, ou en CAPUD malgré l'opposition de l'ensemble des représentants des personnels et les attaques portées par le gouvernement contre l'exercice du droit syndical perdurent.

La politique menée dans notre Académie en matière d'enseignement, d'éducation et de formation est vectrice d'échec et malheureusement les premières victimes de ce système sont nos élèves. La réorganisation du système scolaire par le biais des réformes, n'a rien à voir avec les problématiques, les enjeux, les nécessités pédagogiques et culturelles de l'École en Guadeloupe. En outre, la réduction des moyens affectés à l'École, la modification du mode de recrutement des maîtres portent atteinte à l'emploi des Guadeloupéens et au droit de nos jeunes diplômés à travailler dans le secteur de l'Éducation. **Pour toutes ces raisons nous devons rester vigilants et continuer à se battre.**

Spectateur NON

Acteur OUI

J'adhère au S.P.E.G

LA « REFORME » DES LYCEES

La réforme des lycées, présentée à grand renfort d'annonces médiatiques comme la réforme du siècle, n'est en fait qu'une outre vide destinée encore une fois à faire des économies sur le compte des élèves, de leurs familles et des personnels, cela au détriment de la qualité de l'enseignement et de la prise en charge de la difficulté scolaire. Contrairement à ces effets d'annonce, ce n'est en rien un plus apporté aux élèves des filières générales et technologiques : « *Rationaliser l'offre scolaire et la carte de formation* » ne peut en aucune façon aller de pair avec un objectif de suppressions de postes et d'augmentation des effectifs par classe. **La réforme, applicable dès cette année, est porteuse de déstabilisation pour les équipes éducatives, de déception pour les familles, de démotivation pour les élèves et de graves situations de conflit dans les établissements dès cette rentrée.**

En effet, les moyens horaires alloués aux établissements pour préparer une rentrée sont déterminés au mois de novembre de l'année précédente. Or, ladite réforme a été rendue officielle au mois de mars 2010, avec comme point d'appui l'augmentation de l'autonomie de gestion des chefs d'établissements. Il faut savoir que ces derniers ont eu en fait la charge de faire coller des exigences démagogiques, avec des moyens en large diminution et déterminés sur le fonctionnement existant. **En guise d'autonomie, ils ont en fait reçu un cadeau empoisonné.** Les propositions « d'enseignements d'exploration » faites par les établissements ont été conditionnées par les moyens dont ils disposaient et par les disciplines déjà enseignées pour la plupart sur leur site. Le nombre d'enseignements et de places offertes en leur sein par chaque établissement sont, de fait, limités.

Dans ce contexte et alors que les modalités d'af-

fectation dans les différentes classes ont été laissées à l'appréciation des chefs d'établissements, l'information diffusée dans les collèges aux élèves et à leurs familles, ne correspondait en rien à ce qui se préparait dans les différents lycées. Les élèves et leur famille s'attendaient à avoir un large choix d'enseignements d'exploration, ou pour le moins, à trouver des enseignements d'exploration correspondant à leur goût et à leur choix. Cela n'a pas été le cas.

La mise en place généralisée, dans la précipitation et sans la moindre phase d'expérimentation d'une réforme irréalisable sur le terrain, a ainsi conduit les acteurs du système éducatif à agir dans la précipitation et dans la plus grande cacophonie.

Les équipes éducatives sont dans l'expectative et vont devoir naviguer à vue pour mettre en œuvre des dispositifs et des méthodes de travail qui ne leur sont pas familiers, ceci sans la moindre formation, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Au mois de juillet déjà, on a vu la déception et le mécontentement de familles, qui ont dû accepter pour leurs enfants des enseignements d'exploration qui ne correspondaient ni à leur choix, ni aux goûts de leurs enfants. Nous aurons à faire face à un certain nombre de jeunes qui se préparaient à découvrir un système innovant et souple, et qui font en fait leur rentrée au lycée, étape finale de leur scolarité, amers, déçus et donc peu motivés.

Et pourtant le recteur a pris l'engagement auprès des élèves de les faire tous réussir...

Pawòl an bouch pa chaj !

Dans trois ans, à l'heure du bilan....Il sera déjà parti ! Il aura déjà depuis longtemps oublié la Guadeloupe !

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

Le **SCCC** institué en 2006 définit « *ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire afin d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». Constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences, *il s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.*

L'obstination du Gouvernement français à réduire les dépenses publiques a entraîné un re-

tard considérable dans la mise en place du SCCC.

Afin de se conformer au calendrier fixé, une pression a été mise sur les enseignants des collèges par la direction du rectorat vers la fin de l'année scolaire 2009/2010 pour combler les lacunes du ministère. Les demandes pressantes pour évaluer le **SCCC** en 4^{ème} n'ont fait qu'accroître l'exaspération du personnel enseignant que l'on essaie de tenir pour seul responsable de cette débâcle.

En 2011, la maîtrise des sept compétences du socle commun devient obligatoire pour l'obtention du *Diplôme National du Brevet* (DNB), mais on peut parier que des « validations forcées » seront réalisées pour ne pas faire chuter le taux de réussite au DNB et cela, sans tenir compte de l'esprit de la loi. Il faut rappeler que toute compétence non validée doit faire l'objet d'un *programme personnalisé de réussite éducative*. Par conséquent, le **SCCC** aura aussi une incidence manifeste sur l'organisation du travail dans les

lycées dès 2012. Et pourtant, les écoles primaires qui ont été les premières concernées n'ont toujours pas obtenu les moyens promis. Une fois de plus on ne peut qu'être sceptique concernant les objectifs visés.

Oui pour une réussite de tous nos élèves, mais certainement pas par des réformes faites dans la précipitation, l'affolement et la culpabilisation des enseignants.

L'OFFENSIVE SE POURSUIT CONTRE LES LYCEES PROFESSIONNELS

Après le démantèlement des classes de BEP et le passage précipité au bac pro en 3 ans à la rentrée 2010, la suppression de nombreux postes d'enseignants et l'aggravation de la situation des TZR et des non titulaires, l'offensive contre les Lycées Professionnels se poursuit.

La situation catastrophique vécue par les personnels et infligée aux élèves sera inchangée à la rentrée. Dans de nombreux établissements, les enseignants en Bac pro continueront à travailler avec des infrastructures et du matériel de classes de BEP inadaptés aux nouveaux programmes et contenus de formation. Ils seront encore obligés, pour ne pas léser leurs élèves, d'en tenir compte dans leurs évaluations.

Cette démarche, raisonnable et juste pour les jeunes, pourrait faire planer le doute sur la valeur du diplôme qu'ils obtiendront l'an prochain.

Plus grave encore, l'orientation en Lycée Professionnel est devenue carrément un crime à l'encontre des élèves et de leurs familles. Au lieu d'enrichir l'offre de formation, pour donner une chance de réussite à un maximum de jeunes Guadeloupéens, les responsables de cette académie mettent tout en œuvre pour réduire le flux d'élèves désirant une orientation en LP, ceci au prétexte que la formation professionnelle serait trop onéreuse..

Concrètement cela se traduit par une orientation forcée en Lycée général et technologique en

faisant fi du projet personnel de l'élève et du travail d'accompagnement effectué par les Conseillers d'Orientation Psychologue. Sont ainsi orientés par défaut en Lycées Professionnels tous les élèves pour lesquels aucune autre alternative n'est possible ; notamment un grand nombre de jeunes venant de SEGPA.

Pour se donner bonne conscience, on leur fait passer un CAP qui ne leur laisse aucune chance sur le marché de l'emploi. Ceux qui auraient quelques compétences pour tenter, à l'issue de ce CAP, de poursuivre en bac pro, ne trouvent pas toujours un bac correspondant à leur filière dans leur établissement. Les implantations ont en effet été effectuées sans aucune cohérence et en dépit du bon sens.

On ignore, ainsi, le projet professionnel des élèves et l'avis des parents. Comment s'étonner après du découragement de ces jeunes et de leur manque d'ambition ?

La réforme des baccalauréats professionnels n'est pas seulement un leurre mais un véritable complot contre les Lycées Professionnels perpétré par ceux-là même qui prétendent vouloir les valoriser.

Il s'agit en fait pour eux de faire purement et simplement des économies sur le dos des usagers de ces établissements ignorant ainsi la question de l'avenir des jeunes qui les fréquentent.

A la suite du mouvement intra 2010, nous comptons actuellement ENVIRON 300 TZR dans notre académie.

AGREGES-CERTIFIES	CPE	EPS	PEGC	PLP
208	7	27	6	39

Très peu ont pu obtenir une affectation à l'année AFA, les autres sont en Rattachement Administratif (RAD) en attendant une suppléance.

Stabilisation des TZR

Rappelons-nous que, suite au mouvement social de 2009, nous avons obtenu une bonification de 150 pts sur les vœux COM pour faciliter l'obtention d'un poste à titre définitif en établissement pour les TZR en poste depuis au moins trois ans dans notre académie comme le prévoit les textes officiels.

Cette avancée a été remise en cause cette année (pour la rentrée 2010-2011) par d'autres organisations syndicales prétextant un déséquilibre du barème **pour les TZR nouvellement mutés dans l'académie**. Par conséquent, la bonification de stabilisation après 3 ans d'ancienneté dans une ZR **n'est désormais** attribuée que sur les vœux GEO.

Respect des zones de remplacement pour les affectations.

Il faut signaler que les TZR, dont la majorité n'a pas choisi de l'être, font face à une injustice de la part de l'administration quant à leur affectation pour effectuer des remplacements. En effet, le chevauchement des zones s'étend d'année en année : un TZR affecté en ZR Grande Terre peut se voir affecté pour un remplacement dans une commune appartenant normalement à la ZR Basse-Terre. Les aberrations étaient de mise l'année dernière, et semblent devoir se poursuivre cette année.

Remboursement des frais de déplacement

Cette indemnité est due pour tout remplacement d'une durée inférieure à l'année.

Elle est calculée à partir de l'établissement de rattachement et en fonction de la distance. Les collègues TZR de notre académie doivent régulièrement se battre pour faire valoir leur droit à l'ISSR. Il ne s'agit pas d'une faveur, mais bien d'un droit régit par des textes officiels : « **Décret n°89-825 du 9 novembre 1989 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de remplacement aux personnels assurant des remplacements dans le premier et le second degré** ».

Trop de collègues sont victimes de la non application des textes. L'administration rectorale a le devoir de **respecter les droits des personnels et la réglementation en vigueur**.

Nous y veillerons !

Aussi avons-nous décidé de mettre en place une **commission spéciale TZR** qui aura les objectifs suivants :

- **Rompre l'isolement,**
- **Faire respecter le droit des collègues,**
- **Approfondir les propositions de stabilisation des TZR,**
- **Accompagner les collègues dans leurs démarches spécifiques.**

Cette commission sera animée par :

- **Eliane SIOUSSARAM**
- **Marie-Laure SILDILLA.**

Pour Les contacter :

- **spcg@wanadoo.fr**
- **0590910532 ; 0690743049**

NON au démantèlement de l'école en Guadeloupe !

NON à la déstabilisation des équipes éducatives !

NON aux attaques contre les travailleurs du public et du privé !



MOBILISONS-NOUS !

EMPLOI DES CONTRACTUELS EN PERIL DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE

Lors de la Commission Consultative Paritaire Académique compétente à l'égard des personnels enseignants non titulaires de l'Académie de Guadeloupe du 05 juillet 2010 sur les règles d'affectation applicables au sein de l'Académie à la rentrée 2010, il nous a été annoncé que l'ancienneté des collègues non titulaires ne serait plus un critère de recrutement.

Ce serait même un handicap pour tout recrutement en début d'année ; la volonté affichée du rectorat étant de créer artificiellement « des ruptures » dans la continuité des affectations des personnels les plus anciens, afin de ne pas assumer le poids budgétaire de leur passage en CDI.

En tant que représentants du SPEG nous avons affirmé que nous n'adhérerions à aucune mesure qui viserait à détériorer la situation de précarité de nos collègues contractuels . **Une déclaration écrite en ce sens a été remise à l'administration.**

Dans cette déclaration nous avons affirmé qu'il n'était pas question pour nous de nous associer à une « *politique d'affectation* » strictement comptable et qui risquerait d'aboutir à une gestion à la carte des affectations.

Une telle pratique anéantirait les perspectives d'intégration au sein de l'Éducation Nationale de contractuels ayant consacré des années au service des élèves et de l'Académie. D'autant plus que les suppressions de postes et la Mastérisation rendent encore plus difficile la réussite aux concours.

Nous avons aussi souligné que nous ne pouvions nous inscrire que dans le cadre du respect des textes réglementaires relatifs à l'éligibilité au CDI ; soit la *loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005*.

Toute limitation volontaire et systématique du nombre de CDI consisterait en un contournement voire un détournement la loi.

ILS ONT MIS LEUR MENACE A EXECUTION !

Le vendredi 27 août 2010, lors de la CCP pour l'affectation des contractuels, nous avons constaté que l'administration rectorale a mis son projet à exécution. L'affectation des CTEN s'est effectuée sans

tenir compte des critères objectifs habituels :

l'ancienneté,

l'avis du chef d'établissement

l'avis de l'IPR.

Les affectations ont été réalisées arbitrairement et d'une manière anarchique dans le seul but d'éviter que les collègues ne remplissent les conditions d'obtention d'un CDI. C'est inadmissible ! Comment expliquer à un collègue CTEN ayant une ancienneté de 4 ans qu'un autre avec une ancienneté de 6 mois puisse être affecté et pas lui, dans une discipline donnée ?

NOUS, NOUS PROPOSONS...

Nous, représentants du SPEG à la CCP des personnels enseignants non titulaires, rappelons que l'affectation des contractuels doit se faire dans le strict respect de critères prenant en compte l'ancienneté, l'avis du chef d'établissement et de l'IPR. Ces critères connus de tous garantissent la lisibilité et l'équité du mouvement d'affectation des contractuels. Ainsi, toute nouvelle embauche dans une discipline ne peut être faite que si la liste des contractuels de cette discipline est épuisée.

Nous sommes partisans de la mise en place d'un barème clair, respectant les critères précités et attribuant un nombre de points pour chacun des critères, favorisant ainsi l'ancienneté des collègues.

Nous sommes partisans de l'élaboration d'une politique rectorale de résorption de l'emploi précaire qui prenne en compte les contractuels et vacataires exerçant dans l'académie. Dans ce cadre nous estimons qu'il doit être mis en place rapidement un processus de validation des acquis professionnels permettant aux contractuels exerçant depuis un certain nombre d'années d'avoir l'équivalent du MASTER 1 afin de pouvoir s'inscrire aux concours interne et externe avec un véritable plan d'aide à la préparation aux concours.

Telles sont nos revendications formulées lors des différentes rencontres avec l'administration rectorale.

ADMINISTRATIFS

La PFR ou l'Arnaque déguisée

La PFR a vocation à remplacer toutes les indemnités servies aux fonctionnaires. Elle est présentée comme une mesure d'harmonisation des régimes indemnitaires. Si la destination première nous paraît acceptable, la seconde suscite notre inquiétude car nous savons la manière dont les méritants sont désignés sous nos latitudes.

Quelle est donc cette PFR ? La Prime de Fonction et de Résultats est un dispositif indemnitaire récent composé de 2 parties F et R.

La part F représente la fonction exercée et est modulable de 1 à 6. La part R représente le résultat obtenu : elle est également modulable de 1 à 6.

Nous tenons encore à manifester notre désapprobation concernant le mode de calcul de cette indemnité retenu par l'administration.

Nous réclamons que la part F totalise toutes les indemnités perçues jusqu'ici, à laquelle s'ajouterait la part R. Ainsi, on donnera véritablement du sens au Résultat -fruit de l'investissement et du travail de chacun. C'est seulement à ce titre que la PFR s'inscrira à nos yeux dans une démarche d'équité.

Ah..... Nos Agences comptables !

La politique qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul est la règle dans nos agences comptables. Pour mettre en place avant tout le monde la Réforme de ces fameuses agences comptables et appliquer avec zèle les recommandations du Ministère, nos dirigeants ont cru bon de déstabiliser les services en les saignant pour affecter du personnel dans les agences comptables, et ce au détriment de la qualité du Service Public et surtout sans se soucier des dégâts causés à la santé de nos collègues.

Il eut été plus judicieux, selon nous, de respecter le calendrier et les directives préconisées par le MEN comme le font d'autres académies.

Cette précipitation de pilotage ne peut qu'augurer des résultats catastrophiques. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle des collègues ont refusé de rejoindre les 4 postes d'agents comptables récemment vacants.

Vous dites Gestion des Ressources Humaines ?

A vouloir jouer aux sourds pendant des décennies, la cécité nous a frappé de plein fouet. Il ne nous reste

qu'une chose en perspective : b r i c o l e r. Le bricolage auquel on ajoute une forte dose d'arbitraire :

- Absence d'anticipation
- Déstabilisation des collègues par personne interposée,
- Menace de sanction, pressions en tous genres
- Rupture artificielle de contrats pour refuser des CDI
- Non application des barèmes retenus en groupe de travail.

Comment expliquer que l'on renvoie des postes de titulaires alors qu'il est fait état de besoins de contractuels.

L'opportunité du départ de 4 cadres « Agents comptables » aurait dû générer dans notre Académie la promotion de 4 catégorie A, 4 catégorie B et 4 C, soit 12 promotions possibles. L'Absence de véritable plan de formation conduit le rectorat à rappeler des troupes parties à la retraite alors que le chômage frappe la Guadeloupe de plein fouet.

L'élève au chœur du système, la réussite scolaire des élèves en Guadeloupe, restera toujours notre priorité et notre préoccupation au quotidien, malgré les méchancetés et les harcèlements subis.

L'opportunité nous est donc donnée de citer ici les termes de la lettre de rentrée de M. le Recteur « l'année scolaire 2010 s'inscrit donc tout d'abord dans l'obligation de restaurer un climat de confiance et de dialogue entre tous les acteurs de l'Éducation Nationale » pour demander à l'autorité rectorale de respecter et de faire respecter dans les établissements scolaires :

- Tous les collègues,
- La place de chacun, notamment dans le pilotage des établissements,
- L'application des textes avec équité pour tous.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Du changement mais encore superficiel

Les nombreux conflits au lycée agricole ont nécessité l'intervention du SPEG et des actions de masse. En effet, l'attitude du proviseur adjoint à la formation professionnelle et continue lors de ces conflits et sa gestion des personnels font que son départ ne suscitera pas de regret. Il s'en va mais les problèmes demeurent.

Les formations inachevées ou mal ficelées, la fermeture programmée du centre d'Anse-Bertrand, la politique de l'emploi et la gestion administrative et financière des personnels au CFPA mettent à mal la formation des apprentis. De nombreuses autres questions se posent qui restreignent la possibilité de développement de cette formation. Le paiement des agriculteurs acceptant de prendre des apprentis en stage, le suivi de ces apprentis dans leur parcours d'insertion, l'équipement de centre de formation ... Au moment où de nombreux jeunes

sont au chômage et alors qu'il est clair que dans la situation économique actuelle l'agriculture et son développement offrent des perspectives d'emploi, l'affaiblissement de la formation professionnelle agricole montre le peu de cas que font les responsables administratifs et politiques de cette formation. Aujourd'hui les personnels et le monde agricole doivent s'associer dans la mise en place d'une véritable politique de la formation professionnelle des apprentis prenant en compte toutes les conditions nécessaires à son développement : organisation, encadrement, insertion.

... quant aux réformes !

La réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans a fait son entrée en 2009 tout comme à l'Éducation Nationale, avec beaucoup de belles promesses sur papier et dans l'esprit, et des ratés prévisibles dans la réalisation, ... faute de moyens. Si l'on peut se louer du départ en formation de collègues, quid de leur remplacement ?

ENSEIGNEMENT AGRICOLE (suite)

Cela laisse augurer des lendemains qui déchanteront pour la réforme des lycées, et celle encore en phase de mise en place du bac pro en 3 ans.

Le SPEG reste plus que jamais à l'écoute des person-

nels de l'enseignement agricole public, et continuera à se battre contre l'injustice et pour des conditions de travail acceptables, ainsi qu'une meilleure préparation des agriculteurs de demain.

RELATIONS EXTERIEURES

NOTRE SYNDICAT ENRICHIT SON PARTENARIAT

Le SPEG au sein du LKP

Comme nous le savons, le SPEG a contribué avec d'autres organisations à la création du LKP, à la mobilisation et au combat mené pendant 44 jours en 2009 sur la base d'une plateforme élaborée en commun touchant l'ensemble des situations de *pwofitasyon*.

L'activité du LKP ne s'est pas arrêtée à la signature de l'accord BINO et du protocole d'accord du 4 mars 2009. Le travail et le combat continuent pour le respect des accords signés et contre toutes les situations de *pwofitasyon* dans notre pays, cela par diverses manifestations de mobilisation (meetings, manifestations, *liyannaj a pawol* ...) et à travers une réflexion permanente (réunions régulières, séminaires de réflexion).

Le SPEG, par l'intermédiaire du secrétariat aux relations extérieures, assure sa présence permanente aux réflexions et actions du LKP. Notre présence au sein du LKP nous permet de faire connaître les problématiques des luttes dans l'école en Guadeloupe et de les faire prendre en charge par l'ensemble des forces sociales composant le LKP. Cela ne peut que renforcer notre lutte pour une école au service du peuple guadeloupéen et de sa jeunesse.

Rencontre avec des enseignants et syndicats des Pays Basques Français et Espagnol

Au mois de novembre 2009, nous sommes allés à la rencontre de camarades, qui dans leurs régions luttent comme nous pour la prise en compte de leur langue, de leur culture et de leur histoire, dans l'enseignement dispensé à leurs enfants.

Nous avons ainsi pu aborder les problématiques basque et Bretonne au sujet des langues régionales. Nous avons visité des «Iskatolas», écoles en langues basques. Nous avons pu échanger avec de jeunes Bretons sur leur expérience des écoles «Diwan» école en langue bretonne, d'abord en tant qu'élèves, puis pour certains en tant qu'encadrants.

Nous avons également pris contact avec la centrale syndicale implantée sur l'ensemble du territoire basque sous domination espagnole et française, et échangé sur les problématiques et enjeux de la lutte au Pays Basque français.

Participation à la conférence des syndicats anti colonialistes, anticapitalistes et anti impérialistes des dernières colonies françaises

Nous avons participé aux réflexions sur les modalités de coordination de la lutte dans nos différents pays sur des problématiques communes. Cela a donné lieu à la signature d'une déclaration commune avec projet de mise en place de commissions de travail, de création d'un secrétariat permanent et d'organisation de rencontres régulières.

Rencontre avec les deux syndicats Barbadiens présents dans le monde de l'Éducation.

Nous avons initié cette rencontre afin de développer notre partenariat avec les pays de la Caraïbe. Nous avons pu échanger sur les réalités de l'École dans nos pays respectifs, confronter nos expériences dans le domaine de la lutte syndicale, découvrir quelques aspects du Système Scolaire d'un pays de la Caraïbe anglophone qui a pris en main son destin.

Participation à la 12ème Conférence du CUT (Caribbean Union Teachers) à St-Kitts.

Suite aux contacts pris à Barbade, notre syndicat a été convié à participer en tant qu'invité à la conférence des syndicats du monde de l'Éducation de la Caraïbe. Nous avons ainsi pu participer aux rencontres et échanger avec 15 organisations syndicales de pays de la Caraïbe. Nous avons eu l'opportunité de présenter notre syndicat et sa spécificité dans le paysage syndical Guadeloupéen. Nous avons pris de nombreux contacts et avons été sollicités dans plusieurs domaines : pour des contacts et échanges entre responsables syndicaux, en vue d'échanges scolaires, et comme partenaire en soutien à nos collègues haïtiens quant à la mise sur pied d'une formation adaptée pour les enseignants, dans la continuité d'une démarche déjà initiée par le CUT.

Le travail commencé cette année est à approfondir. Il est à mettre au service des camarades et sympathisants qui voudraient en bénéficier pour leur pratique professionnelle ou militante.